

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} AOÛT 2017

L'an deux mille dix-sept et le premier août à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'Espace festif, sous la présidence de Mme GRIGNOLA-BERNARD Virginie, maire.

PRESENTS : Mmes et MM. GRIGNOLA-BERNARD Virginie, COURTOIS Laure, ROUX Pascale, JEANSON Sébastien, PERDRIX Christophe, GRAND Thierry, DESBLEDS Bastien, LOUCHART Catherine, PODGORSKI Hervé et GUERIN Ségolène.

EXCUSES : MM. GAYDON Alain, MICHELARD Pierre et Mmes LOSSEROY Régine, SUBTIL Julie.

Date de la convocation : 25 juillet 2017 - Nombre de membres : en exercice : 14 ; présents : 10 ; votants : 10.

M. Sébastien JEANSON est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme le Maire a traité les sujets suivants :

➤ FINANCES

- Admission en non-valeur d'une somme non recouvrée

Le conseil valide l'admission en non-valeur d'une somme de 228.45 € non recouvrée.

➤ BATIMENTS

- Réhabilitation d'un bâtiment communal en une nouvelle mairie : acquisition de terrain

L'architecte a présenté l'avant-projet de la réhabilitation du bâtiment situé au 204, route de Montrevel en une nouvelle mairie. Afin de disposer d'un espace suffisant pour aménager une aire de stationnement paysager au bâtiment, la commune acquerra une partie du terrain attenant.

Une étude géotechnique des sols est à réaliser.

- Panneaux photovoltaïques : convention avec l'association Bresse Energies Citoyennes

L'association Bresse Energies Citoyennes a soumis en mai une convention concernant la mise à disposition par la commune de toitures, afin d'installer des panneaux photovoltaïques. Le conseil a amendé la convention initiale et valide ce jour la convention modifiée. Un avis de publicité pour la mise à disposition des toitures sera publié prochainement.

- Travaux de restauration de l'église

La réfection des façades intérieure et extérieure est terminée. Le toilage de la voûte et l'installation de la sonorisation seront effectués à partir de septembre. Le maçon transmettra prochainement un devis concernant les couvertures du mur entourant église.

- Cabinet médical

L'entreprise Druguet terminera les travaux de peinture intérieure à la fin de la semaine. L'Apave a contrôlé les installations électriques du bâtiment.

➤ AMENAGEMENT DU VILLAGE

- Devenir d'un emplacement réservé

Suite à une demande concernant le devenir d'un emplacement réservé au centre du village, la commune, après réflexion renonce à cet emplacement. Les modalités seront précisées par les services compétents.

- Lotissement du Petit Bosquet (avancement)

La terre a été mise en place et les trottoirs ont été remblayés. L'enrobé sera réalisé début septembre. 6 permis de construire ont été déposés. Les travaux concernant la tranche de Bourg Habitat commenceront après les vacances.

- Bassin d'écrêtement (avancement)

Une réunion de la commission aménagement aura lieu le jeudi 7 septembre à 17h30 en présence de M. Savy du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme de l'Ain, ainsi que de M. Yang du bureau d'études Aiden.

- Lutte contre l'ambroisie

La campagne a été réalisée pendant la troisième semaine de juillet, en présence des bénévoles.

➤ VOIRIE-RESEAUX

- Réserves incendie : proposition d'acquisition de terrain et laiterie

Une rencontre a eu lieu concernant l'Etang du Curé, le dernier secteur de la commune non couvert par une réserve incendie. Un accord a été conclu avec les propriétaires afin que la surface nécessaire à la pose de la poche.

- Réglementation de la circulation rue des Poiriers

Un panneau de signalisation a été installé au niveau de la rue des Poiriers, afin de limiter la circulation des camions supérieurs à 12 tonnes, dans un but de protection des routes et d'évitement du trafic de camions. Afin de permettre la réalisation de travaux effectués dans ce secteur, un arrêté de circulation portant sur la période concernée sera pris sur demande des entrepreneurs.

➤ CLES

- Demande de mise à disposition de la salle multisports

Suite au retard pris dans la réalisation des travaux du gymnase de Montrevel-en-Bresse, une demande de mise à disposition de la salle multisports a été déposée par l'association d'aïkido de Montrevel. Les mises à disposition bénéficieront prioritairement aux associations privées du gymnase de Montrevel.

- Niches à livres

Les niches ont été mises en place, des livres ont d'ores et déjà été déposés.

- Autorisation de buvette

Suite à un arrêté préfectoral du 15 décembre 2016, les autorisations de buvette accordées aux associations ne peuvent excéder 1 heure du matin. Une dérogation a été accordée pour cette année et à titre exceptionnel pour la vogue.

- Word Café

Une restitution des échanges sera effectuée par les adjoints au maire lors du conseil municipal de septembre.

- Demande de mise à disposition de la salle des fêtes

La salle des fêtes sera mise à disposition pour l'association Patastrac pendant l'année scolaire 2017-2018.

➤ PERSONNEL

- Recrutements

Le jury de recrutement pour le poste de responsable jeunesse s'est tenu ce jour. Le jury de recrutement concernant le poste de chargé.e d'accueil se tiendra le mardi 8 août.

Le prochain recrutement portera sur un poste d'agent technique polyvalent dont le volume horaire est actuellement à l'étude.

➤ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- Syndicat des Eaux

Les courriers de relance pour les impayés seront désormais délivrés en deux exemplaires :

- un premier émis par la SOGEDO ;
- un second émis conjointement par le Syndicat des Eaux et la Mairie du lieu de résidence de l'usager.

Des prélèvements d'eau illégaux sont effectués sur les panneaux incendie. Une pose d'autocollants sera réalisée, afin d'empêcher ces agissements. Un arrêté sera pris en ce sens. Une demande a été faite auprès de la SOGEDO concernant la réalisation de la peinture des bornes incendie.

➤ DIVERS

- Orage de grêle du 30 juillet

La grêle ne relève pas de la procédure d'indemnisation des catastrophes naturelles instaurée par la loi du 13 juillet 1982 modifiée. La DDT a été saisie par Mme le Maire pour une demande de reconnaissance de l'état de calamité agricole.

La séance est levée à 22h. La prochaine réunion aura lieu le mardi 5 septembre à 20h.